



ARRETE N° 2022-048

Réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,

- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la route
- Considérant que pour la réalisation de travaux de terrassement pour le renouvellement de branchement GRDF, 6 rue Des Chardonnerets, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1^{er}

A compter du 20 décembre 2022 et ce pour une durée de dix jours, durée de l'intervention nécessaire à la réalisation du terrassement pour le renouvellement de branchement GRDF, la circulation sera interdite, 6 rue Des Chardonnerets. La déviation s'effectuera par la rue Des Mésanges et la rue Emile Plet.

Article 2

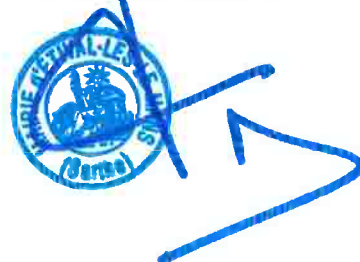
Le stationnement sera interdit et la vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3

La signalisation sera gérée et assurée par l'entreprise ERS de Pantin, responsable des travaux.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 16 décembre 2022

Le Maire,
Emmanuel FRANCO



MAIRIE

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS

Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com